

Note Technique : évolutions des tarifs du gaz

En 2008, les tarifs du prix du gaz naturel ont augmenté de 20 % en 3 hausses successives, et ce entre le 1^{er} janvier et le 15 août, suivant ainsi l'évolution du prix du baril.

Depuis près de 8 mois, le prix du baril, ainsi que les tarifs des produits pétroliers de substitution (fioul lourd et fioul domestique) ont diminué de manière significative :

- - 61.8 % pour le prix du baril,
- de - 38.8 à - 52.2 % pour les prix de vente nationaux en fioul lourd, gazole et fioul domestique.

Les prix du baril sont à présent inférieurs à ceux observés lors de l'hiver 2007/2008. Pourtant, le prix du gaz reste inchangé et aucune baisse du gaz ne semble prévue par le gouvernement avant le mois d'avril.

	Novembre 2007	Janvier 2009	Evolution
Prix du baril (\$)	82.34	43.29	- 47 %
Prix du fioul lourd (€/t)	349.06	235.36	- 33 %
Prix du gaz (€/kWh)	3.012	3.641	+ 20%

Cette décision est en contradiction avec le processus de révision des tarifs de gaz, qui se fait en principe tous les 3 mois en fonction de l'évolution du prix du baril observé sur les 3 à 6 mois précédents.

Les entreprises de production sous serres (dont 77% des surfaces de serres sont chauffées au gaz naturel) font partie des secteurs agricoles qui, en terme de revenu, ont été les plus touchés en 2008 (Baisse de 48% entre 2006 et 2007 et baisse de 26% entre 2007 et 2008- *Source AGRESTE*).

Les producteurs sous serres sont dans une dynamique d'amélioration constante de la performance énergétique de leurs entreprises, qui se voit remise en cause par les tarifs actuels du gaz : la campagne 2008/2009 débute avec un surcoût de 30 % pour les producteurs de légumes sous serres. Ceci est dû aux tarifs trop élevés et à l'augmentation de la consommation à cause des températures rigoureuses de cet hiver.

Nous demandons donc que les tarifs du gaz soient réajustés à la baisse afin d'être en cohérence avec les évolutions du baril de pétrole. Cette baisse doit être significative, de 20 % avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, afin de revenir à la situation de l'hiver 2007/2008 comme c'est le cas pour le baril et les produits pétroliers de substitution.

La rentabilité économique des entreprises françaises est directement remise en cause par ces tarifs et aura des conséquences sur les 30 000 emplois directs et indirects de la filière.